



# Comment alerter les secours (Samu ou pompiers) en cas d'urgence ?

Vérfié le 10 septembre 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Déploiement du 116 117  
13 mars 2019

L'expérimentation du 116 117 sera généralisée à toute la France, en application du [décret n°2016-1012 du 22 juillet 2016](#) (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?idArticle=LEGIARTI000034417524&cidTexte=LEGITEXT000032933921>).

Les informations contenues dans cette fiche seront modifiées lors de cette généralisation.

**Uniquement en cas d'urgence**, c'est-à-dire lorsqu'une intervention rapide est nécessaire pour protéger les personnes et/ou les biens (incendie, personne blessée...), il est possible d'alerter les secours par des numéros courts :

- le Samu (service d'aide médicale urgente), par exemple, en cas de malaise cardiaque, en composant le **15**,
- ou les pompiers, par exemple en cas d'incendie ou d'accident de la route, en composant le **18**.

Dans tous les cas, vous pouvez aussi composer le **112**. Vous serez alors orienté vers le bon service selon votre cas. Le 112 est utilisable dans tous les [pays de l'Union européenne](#) ([http://europa.eu/about-eu/countries/index\\_fr.htm](http://europa.eu/about-eu/countries/index_fr.htm)).

Tous ces numéros sont gratuits et peuvent être composés sur un téléphone fixe ou un portable. Ils sont joignables 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Si vous n'êtes pas en capacité de téléphoner, vous pouvez envoyer un SMS gratuitement au **114**. Ce numéro est dédié aux personnes sourdes ou malentendantes ainsi qu'aux victimes confinées (appel discret). Vous communiquerez alors uniquement par écrit avec votre correspondant. Ce service fonctionne 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Le **114** est également joignable par visiophonie, après téléchargement de l'application sur votre smartphone.

**⚠ Attention** : lancer une fausse alerte auprès des pompiers ou du Samu, en faisant croire à un accident ou à un incendie par exemple, est un délit qui peut être puni jusqu'à 2 ans de prison et 30 000 € d'amende.

**Si votre cas n'est pas urgent**, vous pouvez joindre un médecin ou une pharmacie de garde, pour un soin non urgent (mal de tête, rhume...) la nuit, les week-ends et jours fériés. Vous pouvez obtenir la liste des médecins et pharmacies de garde auprès de votre mairie, notamment sur son site internet.

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Mairie](https://lannuaire.service-public.fr/) (<https://lannuaire.service-public.fr/>)

Dans certains départements, un numéro d'appel unique et gratuit est mis en place, de manière expérimentale. Ce numéro doit permettre un conseil médical, une orientation vers un médecin généraliste ou une maison médicale de garde, l'organisation d'une visite à domicile en cas d'incapacité de la personne à se déplacer, le 15 restant réservé aux urgences graves.

- 116 117  
Numéro expérimental d'appel d'accès à la permanence des soins ambulatoires.  
Il concerne la Corse, les Pays-de-la-Loire et la Normandie.

#### Par téléphone

##### 116 117

Numéro gratuit, les soirs à partir de 20 heures, le week-end à partir du samedi midi et les jours fériés uniquement (en journée durant la semaine, le numéro n'est pas accessible).

Si la situation est plus grave et si vous pouvez vous déplacer, vous pouvez vous rendre aux urgences de l'hôpital le plus proche.

- [Hôpital](http://www.hopital.fr/annuaire) (<http://www.hopital.fr/annuaire>)

#### Textes de référence

- Code pénal : article 322-14 (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006418305&cidTexte=LEGITEXT000006070719>)  
*Délit de fausse alerte*

- **Code de la santé publique : article R6315-3** [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000032934534&cidTexte=LEGITEXT000006072665&dateTexte=20170410&categorieLien=id&oldAction=rechCodeArticle) (https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000032934534&cidTexte=LEGITEXT000006072665&dateTexte=20170410&categorieLien=id&oldAction=rechCodeArticle)  
*Numéro d'appel national d'accès à la permanence des soins ambulatoires*
- **Décret n°2016-1012 du 22 juillet 2016 relatif à la mise en place d'un numéro d'appel national d'accès à la permanence des soins ambulatoires** [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032928958&fastPos=1&fastReqId=1990046219&categorie) (https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032928958&fastPos=1&fastReqId=1990046219&categorie)  
*Date de mise en place du 116 117*

#### Pour en savoir plus

- **Joindre les secours par SMS** [↗](https://www.info.urgence114.fr/) (https://www.info.urgence114.fr/)  
*Ministère chargé de l'intérieur*